

Parcours : La transmission immobilière à titre onéreux

Niveau : Initiation

Durée : 0,29 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné

Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière

Compétences pédagogiques

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les principes fondamentaux de la transmission à titre onéreux
- Distinguer les caractéristiques des différents modes de transmission

Contenu

- Quiz diagnostique
- Partie 1 : Les principes directeurs
- Partie 2 : Les principaux actes de transmission à titre onéreux : La vente immobilière, l'échange, la vente à l'état futur d'achèvement, la vente d'immeuble à rénover, les transmissions dites « complexes »
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Prérequis

- Aucun

Modalités d'exécution

Formation e-learning

À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une

tablette.

Modalités pédagogiques

Type de formation : E-Learning

Durée de la formation : 2H

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

Modalités techniques

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Évaluation des compétences :

À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation:

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1* du Code du travail.